



COMMUNE DE LINXE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le 11/07/2023

ID : 040-214001554-20230707-230707H1409H1-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 07 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois le sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Thierry GALLEA, Maire.

Date de la convocation : mardi 04 juillet 2023

Présents :

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Delphine CHOLE, Julien DESBIEYS, Véronique MORA, Carine DUPUY, Pierre SANCHEZ, Isabelle DARRICAU, Jean-Luc LAHOUE, Marine FOURGS, Marc VERNIER, Marie DURAN

Absents :

Pouvoirs :

Chantal GARROUSSIA a donné pouvoir à Mme MORA; Cédric CHATON a donné pouvoir à M. SANCHEZ

Nombre de membres afférents 15

Nombre de membres en exercice 15

Présents 13

Pouvoirs 2

Votants 14

N° DEL20230707-006

AVENANT A LA DELIBERATION DEL20230414-004 CREATION D'UN LOTISSEMENT

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

CONSIDERANT le projet d'aménagement d'un nouveau lotissement,

CONSIDERANT la parcelle située en zone 1AUc au PLU, d'une superficie totale de 55 670 m², située dans le prolongement de la rue des mésanges,

CONSIDERANT la délibération n° DEL 20210224-015 du 24 février 2021, pour la réalisation du plan topographique et de l'étude environnementale,

CONSIDERANT la délibération n° DEL 20230414-004 du 14 avril 2023, portant sur la création du lotissement Gran Jan

Monsieur le maire expose à l'assemblée la nécessité de préciser le paragraphe des « Modalités de publicité et d'enregistrement des intéressés » :

Monsieur le Maire rappelle que le choix de l'acquéreur est libre, sous réserve de respecter l'intérêt général de la Commune.



La commission lotissement sera en charge de l'attribution des lots après étude des dossiers des candidats. Chaque candidat pourra déposer une soumission d'acquéreur (fiche en annexe de la présente délibération) à compter du 5 juin 2023. Seuls les dossiers complets seront réceptionnés et étudiés. **Les lots seront attribués :**

- 1- aux primo-accédants en fonction de la complétude du dossier déposé et de la date et heure de dépôt**
- 2- aux acquéreurs non-primo-accédants en fonction de la complétude du dossier déposé et de la date et heure de dépôt**

Après chaque réunion de la commission lotissement, les candidats dont les dossiers auront été étudiés seront informés **de l'avis** de la commission par mail sécurisé (Hermès).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

APPROUVER cette précision du règlement.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés ((Dominique ROBERT n'a pas pris part au vote)).

Signé le , 30 juillet 2023

Le secrétaire de séance

M. Fournas



Thierry GALLEA